



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DES CRETES PREARDENNAISES
Le 14 avril 2016 à la salle polyvalente de Signy l'Abbaye**

Légalement convoqué le 04/04/2016, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises, s'est réuni à la salle polyvalente de Signy l'Abbaye, sous la Présidence de M. Bernard BLAIMONT.

SECTEUR DE NOVION PORCIEN :

B. CARIER (AUBONCOURT VAUZELLES), M. MAGIN (suppléant CHESNOIS AUBONCOURT), B. PORTIER (GRANDCHAMP), B. HUBERT (JUSTINE HERBIGNY), A. LAMORLETTE (LUCQUY), S. DERVAUX (MESMONT), S. UNDREINER (suppléant NEUVIZY), E. GEHIN (NOVION-PORCIEN), A. BOCQUILLON (PUISEUX), M. JEANNELLE (SAULCES-MOCLIN), J. GUERIN (SAULCES-MONCLIN), J. MONTEIL (SERY), M. CHARROIS (SORCY BAUTHÉMONT), C. MARTIN (VAUX-MONTREUIL), J. F. DUPONT (VIEL SAINT REMY), C. DELBEE (VILLERS LE TOURNEUR), J. MAUROY (WASIGNY), F. MOREAU (WIGNICOURT).

Absent(s) : L. VUIBERT (FAISSAULT), L. MONCEAU (FAUX), O. LAMBERT (HAGNICOURT), J. LOPEZ (WAGNON), Ph. LANTENOIS (NOVION-PORCIEN),

Excusé(s) : C. CARBONNEAUX (LUCQUY), N. MARCHAND (LA NEUVILLE LES WASIGNY pouvoir à J. MAUROY),

SECTEUR DE TOURTERON :

Marcel LETISSIER (ECORDAL), J.M. THIRY (GUINCOURT), P. IWANCZUK (JONVAL), A.M. TUOT (LAMETZ), G. DESCAMPS (MARQUIGNY), M. LAMENIE (NEUVILLE DAY), C. PIERRARD (LA SABOTTERIE), C. BELLOY (SAINT LOUP TERRIER), B. DELETANG (SUZANNE), J.L. PILLIAIRE (TOURTERON),

SECTEUR DE CHAUMONT-PORCIEN :

J. MALCORPS (CHAPPES), G. CAMUS (CHAUMONT PORCIEN), A. MACEAUX (DOUMELY-BEGNY), C. VICET (FRAILLICOURT), G. DUANT (GIVRON), C. BELTRAMI (suppléant LA ROMAGNE), G. PHILIPPE (MONTMEILLANT), J.P. DOUTE (REMAUCOURT), Y. BREDY (RENNEVILLE), M. BERTAUX (ROCQUIGNY), P. BOCAHUT (ROCQUIGNY), D. BAUDRILLARD (RUBIGNY),

Absent(s) : S. FLEURY (ROCQUIGNY), M. GAUVAIN (VAUX LES RUBIGNY),

Excusé(s) : P. LANEAU (CHAUMONT-PORCIEN pouvoir à G. CAMUS), M. MANCEAUX (DRAIZE pouvoir à C. VICET), G. BERTRAND (St JEAN AUX BOIS pouvoir à G. DUANT),

SECTEUR DE BOULZICOURT - FLIZE :

P. MAUROY (BOULZICOURT), JP. VALET (BOULZICOURT), D. THOMAS (MONDIGNY), J. M. DEGLAIRE (OMICOURT), E. ASSA (VILLERS SUR LE MONT), J. PELTIER (YVERNAUMONT),

Absent(s): H. GABET (EVIGNY), L. JEANNETTE (GUIGNICOURT SUR VENCE), D. JEAN-BAPTISTE (SAINT-MARCEAU), F. BAELDEN (SAINT PIERRE SUR VENCE), N. POIRET (WARNECOURT),

Excusé(s) : B. LE CORRE (BOULZICOURT), C. BILLEBAUT (CHAMPIGNEUL SUR VENCE), J. BARROIS (VILLERS LE TILLEUL),

SECTEUR DE SIGNY L'ABBAYE :

M. BOUQUET (BARBAISE), C. DUQUENOIS (DOMMERY), B. BLAIMONT (GRUYERES), D. COLAS (LALOBBE), C. BADOUX (LAUNOIS SUR VENCE), J. VINCENT (RAILLICOURT), J. P. DOSIERE (SIGNY L'ABBAYE), E. FAILLE (SIGNY L'ABBAYE), B. TOUCHON (SIGNY L'ABBAYE), R. HENRY (THIN LE MOUTIER).

Absent(s): F. GARCIA (JANDUN),

Excusé(s): E. MOREAUX (CLAVY-WARBY), J.M. BEURET (LAUNOIS SUR VENCE pouvoir à C. BADOUX), E. MACHAUX (MARANWEZ pouvoir à B. BLAIMONT), F. RUFFIN (NEUFMAISON), J.F. MARTEAU (THIN LE MOUTIER),

SECTEUR D'OMONT :

V. BERTRAND (BOUVELLEMONT), F. INFANTINO (CHAGNY), G. COLAS (MAZERNY), R. COURTOIS (MONTIGNY SUR VENCE), J.P. TERRISSE (OMONT), J.M. OUDART (POIX-TERRON), F. GERVAISE (POIX-TERRON), J.L. PETRE (SINGLY), J. P. DEYMAS (TOULIGNY), J.P. TAYOT (VENDRESSE),

Excusé(s) : T. MERCIER (VENDRESSE), P. NIHOTTE (BAALONS),

Absent(s): P. REMIS (LA HORGNE), S. GOBIN (POIX-TERRON),

SECTEUR D'ATTIGNY :

C. PATE (ALLAND'HUY SAUSSEUIL), N. BOURGEOIS (ATTIGNY), D. LIEGEART (ATTIGNY), J.C. BUCHELER (CHARBOGNE), P. THIERCELET (suppléant, COULOMMES ET MARQUENY), X. FONTAINE (GIVRY SUR AISNE), M.F. KUBIAK (VONCQ),

Absent(s): G. SCHMINKE (RILLY SUR AISNE), S. GALLOIS (SAINT LAMBERT ET MONT DE JEUX), M. MASSET (SAULCES-CHAMPENOISES), P. DESTREZ (VAUX-CHAMPAGNE), E. DUGENIE (ATTIGNY),

Excusé(s): G. MORLET (CHUFFILY ROCHE pouvoir à N. BOURGEOIS), C. CARPENTIER (SAINTE VAUBOURG pouvoir à M.F. KUBIAK), J-M PETITPIERE (SEMUY pouvoir à J. C. BUCHELER),

M. Bernard RENAUD Adjoint excuse M. DEVILLARD, maire de Signy l'Abbaye et accueille l'assemblée en présentant la commune, la nouvelle salle polyvalente et les 2 projets en cours de la Communauté espace baignade de la Vénérie et centrale villageoise photocalque).

Partie échanges et informations :

M. Bernard BLAIMONT, Président ouvre la séance à 20h15 et demande à M. Alain LIZIT, Sous-Préfet de Vouziers, au Colonel Fillon Commandant du groupement de gendarmerie des Ardennes et au capitaine Esposito de l'unité territoriale de Rethel de présenter à l'assemblée :

- La réorganisation des unités territoriales du groupement des Ardennes,
- Les relations gendarmerie – maires,
- L'opportunité de mettre en place un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Le Colonel Fillon présente les restructurations des brigades et unités territoriales qui se sont faits à effectifs constants en renforçant les brigades sur les zones avec augmentation de la délinquance et en développant les patrouilles de prévention de proximité. Sur le secteur des Crêtes Préardennaises il y a eu suppression de la brigade de Novion-Porcien avec regroupement à Rethel.

Par ailleurs les brigades de Flize-Poix-Terron et Signy l'Abbaye ont été renforcées, celles d'Attigny et de Chaumont-Porcien ont été maintenues.

Plusieurs élus s'inquiètent de cette restructuration et demandent son impact sur les temps d'intervention. Le colonel précise que ces délais doivent rester autour de 20 mn et que l'appel du 17 reste centralisé à Charleville.

De nombreux maires font état du manque de relation entre le chef de brigade et le maire. Le colonel reconnaît les difficultés compte tenu de la multiplication des

taches de la gendarmerie et du nombre de communes rurales par brigade mais souligne l'importance de ces bonnes relations pour faire du renseignement et de la prévention.

Il incite à la mise en place de « protocole de participation citoyenne » pour impliquer un référent par commune et organiser le partenariat avec la gendarmerie. Marc LAMENIE souhaite une révision de la multiplication des tâches souvent trop administratives pour renforcer le travail de prévention et de partenariat sur le terrain.

M. le Sous-Préfet, Alain LIZIT propose la mise en place d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention (CISPD) sur le territoire de notre Communauté de Communes en 3 étapes : état des lieux et des moyens, diagnostic pour déterminer la stratégie, plan d'actions pluriannuel.

Il donne des exemples d'intervention des CISPD pour la sécurité routière avec le recensement des secteurs accidentogènes, les actions de prévention et de lutte contre les stupéfiants et l'alcool au volant, le signalement des violences intrafamiliales, le développement des protocoles de participation citoyenne de prévention et de sécurité.

Un document sera diffusé auprès des élus pour mieux préciser l'intérêt d'un CISPD sur notre territoire.

Partie Conseil de Communauté :

Dans son allocution d'ouverture Bernard BLAIMONT revient sur l'implication de la Communauté de communes pour le développement des Crêtes Préardennaises depuis 20 ans en rappelant l'audace et la vision des fondateurs qui ont construit un territoire rural de projets n'ayant jamais été remis en cause ni par les élus ni par les institutions.

Il rappelle l'état d'esprit : partager les problèmes de la ruralité, construire des projets en partenariat avec les élus et autres acteurs locaux, travail en proximité avec l'importance de l'organisation en secteur.

Il demande de poursuivre cette mobilisation pour les échéances futures dans un contexte plus difficile. Il ne veut pas s'accaparer des compétences mais rechercher le meilleur montage dans le dialogue avec les communes et les syndicats.

Il présente la nouvelle chargée de mission Plan Climat Energie Rebecca BOURRUT. Le compte rendu du Conseil du 17 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité sans remarque.

Il demande à Gaëlle BIHIN de repréciser les modalités pour la lecture des invitations et documents envoyés par courriel sécurisé.

Il passe ensuite à l'ordre du jour pour les délibérations.

1) APPROBATION DES BILANS D'ACTIVITES 2015 :

Délibération n° 1 : *Approbation des Rapports d'activités 2015 de la Communauté de Communes, Rapports annuels 2015 sur le prix et la qualité du service pour le SPANC et la gestion des Ordures Ménagères*

Ces rapports présentés par les Vice-Présidents qui seront transmis pour information aux 94 Conseils Municipaux sont approuvés à l'unanimité.

2) **FINANCES ET BUDGETS :**

2.1) **Adoption des Comptes Administratifs 2015 :**

Délibération n° 2 : Adoption des Comptes Administratifs 2015

Le Président ayant quitté la salle pour le vote, le Conseil adopte à l'unanimité les Comptes Administratifs 2015 suivants :

BUDGET PRINCIPAL :

Section de fonctionnement:

	CA 2014	CA 2015
Dépenses	3 989 439,01 €	3 597 868,28 €
Recettes	4 675 823,05 €	5 024 748, 94 €
Résultat de fonctionnement	686 384,04 €	1 426 880,66 €

Section investissement :

	CA 2014	CA 2015
Dépenses	798 936,28 €	1 161 381,75 €
Recettes	802 651,20 €	1 143 791,94 €
Résultat d'investissement	3 714,92 €	- 17 589,81 €

	CA 2014	CA 2015
Résultat reporté	690 098,96 €	1 409 290, 85 €

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITE :

Section de fonctionnement:

	CA 2014	CA 2015
Dépenses	288 489,93 €	653 432,29 €
Recettes	584 408,10 €	974 676,10 €
Résultat de fonctionnement	295 918,17 €	321 243,81 €

Section investissement :

	CA 2014	CA 2015
Dépenses	386 061,94 €	636 419,19 €
Recettes	466 517,01 €	243 829,10 €

Résultat d'investissement	80 455,07 €	- 392 590,09 €
----------------------------------	--------------------	-----------------------

	CA 2014	CA 2015
Résultat reporté	376 373,24 €	- 71 346,28 €

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES :

Section de fonctionnement:

	CA 2014	CA 2015
Dépenses	2 320 113,61 €	2 337 898,84 €
Recettes	2 192 326,07 €	2 357 107,90 €
Résultat de fonctionnement	-127 787,54 €	19 209,06 €

Section investissement :

	CA 2014	CA 2015
Dépenses	242 835,63 €	253 298,44 €
Recettes	232 895,86 €	4 497,00 €
Résultat d'investissement	-9 939,77 €	-248 801,44 €

	CA 2014	CA 2015
Résultat reporté	-137 727,31 €	-229 592,38 €

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS :

Section de fonctionnement:

	CA 2014	CA 2015
Dépenses	155 211,05 €	174 854,08 €
Recettes	383 575,89 €	343 315,66 €
Résultat de fonctionnement	228 364,84 €	168 461,58 €

Section investissement :

	CA 2014	CA 2015
Dépenses	697 513,40 €	216 515,27 €
Recettes	918 608,84 €	229 559,05 €
Résultat d'investissement	221 095,44 €	13 043,78 €

	CA 2014	CA 2015
Résultat reporté	449 460,28 €	181 505,36 €

BUDGET ANNEXE POLES D'ENTREPRISES ET MULTI SERVICES :Section de fonctionnement:

	CA 2014	CA 2015
Dépenses	107 910,64 €	135 333,64 €
Recettes	501 171,23 €	208 844,25 €
Résultat de fonctionnement	393 260,59 €	73 510,61 €

Section investissement :

	CA 2014	CA 2015
Dépenses	454 219,57 €	176 970,56 €
Recettes	717 408,88 €	545 054,70 €
Résultat d'investissement	263 189,31 €	368 084,14 €

	CA 2014	CA 2015
Résultat reporté	656 449,90 €	441 594,75 €

BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :Section de fonctionnement:

	CA 2014	CA 2015
Dépenses	163 259,23 €	147 130,35 €
Recettes	163 928,41 €	146 922,69 €
Résultat de fonctionnement	669,18 €	- 207,66 €

Section investissement :

	CA 2014	CA 2015
Dépenses	580 447,13 €	422 135,06 €
Recettes	591 094,92 €	635 878,23 €
Résultat d'investissement	10 647,79 €	213 743,17 €

	CA 2014	CA 2015
Résultat reporté	11 316,97 €	213 535,51 €

BUDGET ANNEXE PÔLES TOURISTIQUES :

Section de fonctionnement:

	CA 2014	CA 2015
Dépenses	298 378,09 €	310 014,22 €
Recettes	443 297,53 €	160 206,50 €
Résultat de fonctionnement	144 919,44 €	-149 807,72 €

Section investissement :

	CA 2014	CA 2015
Dépenses	164 492,34 €	335 199,05 €
Recettes	216 677,03 €	436 578,83 €
Résultat d'investissement	52 184,69 €	101 379,78 €

	CA 2014	CA 2015
Résultat reporté	197 104,13 €	- 48 427,94 €

2.2) Affectations des résultats 2015

Délibération n° 3 : Affectation des résultats au Budget 2016 suite aux Comptes Administratifs 2015

Les affectations de résultats suivants sont adoptés à l'unanimité : :

Affectation de résultat du Budget Principal

Déficit d'investissement D001	-167 703,25
Total affecté au R 1068	218 081,25 €
Excédent de fonctionnement R002	1 854 454,50 €

Affectation de résultat-Budget annexe "ordures ménagères"

Déficit d'investissement D001	-62 427,61
Déficit reporté de fonctionnement D 002	-20 113,77 €

Affectation de résultat-Budget annexe "logements"

Déficit d'investissement D001	-81 911,27 €
Total affecté au R 1068	120 397,27 €
Excédent de fonctionnement R002	589 853,44 €

Affectation de résultat-Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif			
Excédent d'investissement R001			25 165,30 €
Excédent de fonctionnement R 002			117,13 €
Affectation de résultat-Budget annexe Zones d'Activités			
Déficit d'investissement D001			-420 602,66 €
Total affecté au R 1068			420 602,66 €
Excédent de fonctionnement R002			55 026,96 €
Affectation de résultat-Budget annexe Pôles d'entreprises et Multi Services			
Déficit d'investissement D001			-44 413,24 €
Total affecté au R 1068			49 711,24 €
Excédent de fonctionnement R002			196 457,58 €
Affectation de résultat-Budget annexe Pôles Touristiques			
Déficit d'investissement D001			-77 288,78 €
Total affecté au R 1068			
Déficit d'investissement D002			-117 618,84 €

2.3) vote des Budgets primitifs 2016 :

Délibération n° 4 : Vote des taux d'imposition 2016

Le Conseil décide à l'unanimité de faire l'effort de maintenir les taux d'imposition en 2016 avec les produits suivants :

Taxe d'Habitation (1)	taux 6.27 %	produit fiscal 906 125 €
Taxe Foncière Bâti	taux 3.56 %	produit fiscal 441 547 €
Taxe Foncière Non Bâti	taux 5.86 %	produit fiscal 220 277 €
Cotisation Foncière des entreprises	taux 18.74 %	produit fiscal 787 629 €
(1) <i>Le produit fiscal taxe d'habitation a été réduit de 35 002 € pour prendre en compte les bases exonérées en 2016 au titre des personnes à revenu modeste vivant seules (articles 75 loi des finances 2016)</i>		

Délibération n° 5 : Vote des Budgets Primitifs 2016

Les Budgets Primitifs 2016 sont votés à l'unanimité
 Budget Principal
 Budget Annexe Logement
 Budget Annexe Pôles Touristiques
 Budget Annexe Zones d'Activités
 Budget Annexe Pôles d'Entreprises
 Budget Annexe Gestion Ordures Ménagères
 Budget Annexe SPANC

2.4) Augmentation des dotations annuelles de secteur pour attribution des fonds de concours aux communes sur la période de 2016-2019 :

Délibération n° 6 : augmentation des dotations annuelles de secteur pour attribution des fonds de concours aux communes sur la période 2016-2019

Le Conseil décide à l'unanimité d'augmenter de 141 539 € à 176 926 € la dotation annuelle pour attribution des fonds de concours aux communes par secteur sur la période 2016-2019 sans modification des modalités de répartition (plafond de 40 € / habitant de la dotation pour chaque commune concernée).

La répartition de cette dotation annuelle par secteur est la suivant.

	Dotation 2015	Dotation 2016-2019
Secteur d'Attigny :	18 093 €	22 167 €/an
Secteur de Chaumont Porcien :	15 893 €	19 867 €/an
Secteur de Flize (Boulzicourt) :	21 133 €	26 417 €/an
Secteur de Novion Porcien :	32 407 €	40 508 €/an
Secteur d'Omont :	17 987 €	22 483 €/an
Secteur de Signy l'Abbaye :	27 293 €	34 117 €/an
Secteur de Tourteron :	8 733 €	10 917 €/an

Les attributions seront proposées par les commissions de secteurs courant juin.

2.5) Modification de fonds de concours 2015 à la demande des communes

Délibération n° 7 : modification de fonds de concours alloués en 2015 pour évolution de l'opération (communes de Draize et Montigny sur Vence

Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter les demandes de modifications suivantes des communes de Montigny sur Vence et de Draize pour leurs fonds de concours 2015 :

- Montigny sur Vence : amélioration du logement communal, prise en compte du changement du système de chauffage (en remplacement de l'amélioration de la salle de bain et de l'isolation),
Dépense subventionable : 11 956 € HT
Fonds de concours alloué : 4 135 € (soit 34,6 %)
Reste à charge de la commune : 7 821 €
- Draize : réfection voirie communale Folle Pensée augmentation du coût des travaux
Dépense subventionable : 16 820 € HT
Fonds de concours alloué : 4 040 € (soit taux 24 %)
Autre subvention obtenue (Région) : 3 255 €
Reste à charge de la commune : 9 525 €

2.6) Modification d'attribution de compensation

Délibération n°8 : *Modification d'attributions de compensation (retrait de Fagnon, attributions spécifiques parc éolien pour Saulces-Champenoises et Renneville*

Le Conseil décide à l'unanimité l'engagement des modifications suivantes :

- 1) Confirmation d'arrêt du versement de l'attribution de compensation d'un montant de 12 458 € à la commune de Fagnon à compter de l'année 2014 suite à son retrait de notre intercommunalité.
Les montants des attributions de compensation aux 94 autres communes sont maintenus pour un total de 945 168 €.
- 2) Versement à partir de l'année 2016 d'une attribution de compensation spéciale parc éolien aux communes concernées :
 - Cette attribution spéciale s'ajoute à l'attribution de compensation habituelle (délibération n° C13-04/13),
 - Attribution à la commune de Saulces-Champenoises 14 % de l'IFER 2015 perçu soit 14 462,98 €,
 - Attribution à la commune de Renneville (montant en attente du rôle complémentaire).

3) HABITAT :

3.1) Fonds de concours pour travaux entretiens avec reprise des logements par communes (Montigny sur Vence, Neuville les Wasigny, Givron et Givry sur Asine),

Délibération n°9 : fonds de concours à la reprise de la gestion locative des logements locatifs

D'un commun accord avec les Municipalités de Montigny, Givry sur Aisne, Givron et la Neuville les Wasigny certains travaux n'ont pu être mis en œuvre avant le retour à la Commune, de la gestion locative aménagés par notre Communauté de Communes.

Un fond de concours est donc envisagé, de la part de la Communauté de Communes à ces Communes, suivant la visite réalisée, avant le retour en gestion communale selon les modalités suivantes :

la Communauté de Communes alloue :

- à la Municipalité de Montigny sur Vence un montant maximum de 1 937.50 € (50% des devis sur les travaux envisagés peinture). Adresse : bâtiment mairie, rue du château.
- à la Municipalité de GIVRY SUR AISNE un montant maximum de 1 211.25 € (50% des devis sur les travaux envisagés peinture). Adresse : bâtiment mairie, 10 rue de la Liberation.
- à la Municipalité de Givron un montant maximum de 500.00 € (50% des devis sur les travaux envisagés sols). Adresse : bâtiment mairie, 3 rue du pave.
- à la Municipalité de la Neuville les Wasigny un montant maximum de 1 997.15 € (50% des devis sur les travaux envisagés sols et menuiseries). Adresse : 4 logements rue principale.

Le Conseil décide à l'unanimité l'octroi de ces fonds de concours à ces communes pour les travaux sur ces logements rendus.

3.2) Révision du programme d'intérêt communautaire logements (Chagny, Villers le Tourneur et Singly) :

Délibération n°10 : Révision du programme logements d'intérêt communautaire : intégration des opérations d'aménagement de logements dans les communes de Villers le Tourneur (maison sur place du village) Singly et Chagny (logement dans bâtiment mairie)

Le Conseil décide à l'unanimité d'inscrire au programme logements d'intérêt communautaire l'opération d'aménagement de 3 logements dans les 3 communes suivantes :

- VILLERS LE TOURNEUR : aménagement d'un logement dans maison 5 place du Village
- SINGLY : aménagement d'un logement dans un bâtiment mairie 17 Rue Jean François Clouet
- CHAGNY : aménagement d'un logement dans bâtiment mairie rue principale

Les opérations seront engagées après étude de faisabilité des d'aménagements et de son montage financier.

3.3) Poursuite gestion locative pour logements d'intérêt communautaire à la demande des communes de Sery, Mondigny et Faux :

Délibération n°11 : Poursuite de la gestion locative pour les logements d'intérêts communautaire à la demande des communes de Sery, Mondigny et Faux

Le Conseil décide à l'unanimité d'accepter les demandes des 3 communes pour la poursuite de la gestion locative par la Communauté de Communes des 5 logements d'intérêt communautaire suivants :

- 2 logements (T3 & T3) Place de la mairie à Mondigny,
- 1 logement (T5) 07 Rue Haute Lumière à Faux,
- 2 logements (T4 & T4) au 13 et 17 Bourg Pillery à Sery,

Les modalités de gestion de ces logements feront l'objet d'une convention avec chacune des 3 communes concernées.

4) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

4.1) Vente d'une partie du pôle d'entreprise de la Vence (anciens locaux loués « atelier Trédo » à Poix-Terron) :

Report au prochain Conseil en attente des décisions de l'entreprise.

4.2) Zones d'Activités de Boulzicourt : achat des 2 dernières parcelles et fixation prix de vente des lots aménagés :

Délibération n°12 : Zones d'Activités de Boulzicourt : achat des 2 parcelles pour emprise complète 1^{ère} tranche d'aménagement

Il reste deux parcelles de terrain à acquérir sur la zone d'activités de Boulzicourt que nous pourrons réintégrer au périmètre définitif de la zone.

La parcelle C n°21 lieudit « LE HAUT DE ROCA » pour une contenance de 3 a 75 ca appartenant à madame KAHN-HIBLOT Nicole au prix de 5 € / m² soit la somme de 1 875.00 €

Madame KAHN-HIBLOT se verra verser par la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises la somme de 750 € au titre de l'indemnité pour le déménagement des installations et biens meubles présents sur la parcelle objet de la vente.

La parcelle C n°20 lieudit « LE HAUT DE ROCA » pour une contenance de 0 a 37 ca appartenant à ORANGE au prix de 5 € / m² soit la somme de 185 €

Le Conseil décide à l'unanimité d'acquérir ces terrains aux prix énoncés.

Délibération n°13 : Zone d'Activités de Boulzicourt : fixation prix de vente des lots aménagés

Le Conseil décide à l'unanimité de vendre les terrains en façade au prix de 12,50 € H.T. /m² pour les lots situés en façade de la zone soit les lots 5, 6, 7 et 8 et au prix de 11.50 € H.T. /m² pour les lots situés sur l'arrière de la zone d'activités soit les lots 1, 2, 3 et 4

4.3) Zone d'Activités Verte à Poix-Terron : fixation prix de vente terrains lot 8 :

Délibération n°14 : Zone d'Activités Verte à Poix-Terron : fixation prix de vente terrains lot 8

Il reste le lot n°8 disponible à la vente mais ce dernier n'est pas aménagé et possède un dénivelé trop important (environ 8 mètres de différence entre la bretelle d'accès à l'autoroute et le bassin de rétention), en outre des arbres et de nombreuses souches figurent sur le terrain. Aussi des travaux d'aménagements sont nécessaires pour pouvoir accueillir une entreprise dans de bonnes conditions.

Les travaux d'aménagements consistent en la réalisation d'1 lot d'une surface de 6 323 m² Comprenant 4 446 m² de surface exploitable (et 1 877 m² de surface boisée) pour un coût de l'ordre de 90 000 € HT.

Le Conseil décide à l'unanimité l'aménagement de ce terrain concernant les parcelles ZM n° 193 et 197 lieudit « LE CHAUMIAU » respectivement pour une contenance de 55 a 46 ca et 7a 77 ca en fixant le prix de vente de la surface viabilisée de 4 446 m² au prix de 12,5 € H.T. /m² et la surface boisée de 1 877 m² au prix de 3 € H.T. du m².

4.4) Réouverture boulangerie à Vendresse en partenariat avec la commune :

Délibération n°15 : fonds de concours à la commune de Vendresse pour rachat et réparation du matériel professionnel en vue de la réouverture de la boulangerie

La commune de Vendresse est propriétaire des murs de la boulangerie. En mai 2015, le boulanger a déposé le bilan et la commune a décidé de racheter le matériel pour un montant de 8 000.00 €.

Après plusieurs échecs pour retrouver un boulanger, la commune a fait expertiser le matériel et demander un devis de réparation qui s'élève à la somme de 24 427.70 € H.T.

La Commune vient de trouver un boulanger et va lui mettre les locaux à disposition pendant 1 an et le matériel pendant 2 ans, avec obligation de racheter le matériel au bout de 2 ans.

Le coût du matériel et des réparations s'élève ainsi à la somme de 32 427.70 € H.T.

Le Conseil décide à l'unanimité l'octroi d'un fonds de concours à la commune à hauteur de 20 % sur l'achat et les réparations du matériel professionnel soit : 6 485,54 €. Cette aide devra être déduite du prix de revente.

5) TRANSITION ENERGETIQUE :

5.1) Révision règlement d'attribution des aides TEPCV aux communes:

Délibération n°16 : Révision du règlement d'attribution des aides TEPCV pour éclairage public et la rénovation thermique des bâtiments publics

Considérant que la Communauté de Communes souhaite accompagner et favoriser les projets d'économies d'énergies dans les bâtiments publics et pour l'éclairage public des communes et de l'intercommunalité,

Considérant que les modalités d'attributions des aides aux communes et à l'intercommunalité définies en septembre 2015 semblent aujourd'hui un peu restrictive et qu'une nouvelle dotation est en cours de négociation avec les services de l'Etat,

Considérant qu'il convient de modifier ces modalités d'attribution afin d'augmenter la consommation de l'enveloppe TEPCV accordée à notre territoire,

Considérant que pour la rénovation thermique des bâtiments publics les taux d'aide passeraient de 20% plafonnés à 20 000 € à un financement permettant d'atteindre un taux d'aide maximal de 70% toutes aides publiques confondues Cette aide sera plafonnée à 40 000 € pour le fond de concours cumulant l'aide TEPCV et complément de la Communauté de Communes.

Considérant que l'aide à l'éclairage public sous forme de fonds de concours est de 20 % de la dépense totale éligible par la FDEA plafonnée à 4 000 €, et ce, par secteur de rues.

Le Conseil décide à l'unanimité de voter le nouveau règlement d'attribution des aides comme énoncé ci-dessus.

5.2) Répartition dotation TEPCV avec fonds de concours:

Délibération n°17 : Troisième répartition de fonds de concours TEPCV aux communes pour la rénovation de l'éclairage public

Considérant que les modalités d'attribution du fond de concours sont les suivantes :

- Souscription au Plan Climat Energie Communal ;
- Accompagnement de l'ALE pour le choix de l'éclairage ;
- Attribution d'un fond de concours égal à 20% de la dépense totale éligible par la FDEA plafonnée à 4000€, par secteur de rue.

Le Conseil décide à l'unanimité l'octroi des aides suivantes :

Commune	Projet	Montant de la dépense subventionnable	Montant subvention FDEA 60%	Montants attribués fond de concours CCCPA 20% plafond de 4000€
Novion Porcien	Rue Geoffreville	14610 €	8766 €	2922 €
	Rue de la Briquetterie	14370 €	8622 €	2874 €
	Eclairage des passages piétons	3460 €	2076 €	692 €
Ecordal	1 luminaire et 1 projecteur P. piéton	1210 €	726 €	242 €
	Rue du moulin, 2 luminaires	779,24 €	467,54 €	155,85 €

6) SERVICES A LA POPULATION – ANIMATIONS – VIE ASSOCIATIVE :

Délibération n°18 : Convention cadre OACP (2016-2018)

Considérant que notre Communauté de Communes est membre fondateur de l'Office d'Animation des Crêtes Préardennaises créé en décembre 2007 et que des conventions de partenariat sont régulièrement établies pour les programmes d'actions et leurs financements.

Considérant que la convention cadre 2013-2015 doit être renouvelée pour 3 ans (2016-2018).

Le Conseil décide à l'unanimité l'engagement de pour cette convention 2016-2018 avec les principales modalités suivantes:

- Poursuite des missions d'animation des jeunes du territoire dans les domaines du sport, des loisirs, de la culture, de la citoyenneté et du multimédia. Animation intergénérationnelle avec les aînés (cinéma, multimédia, sport adapté) partenariat avec les associations, partenariat avec les écoles (dont nouveaux rythmes scolaires),
- Poursuite de la mise à disposition d'un adjoint principal d'animation à temps plein,
- Poursuite de la mise à disposition gratuite des locaux et équipements (maison de pays à Launois sur Vence) avec prise en charge des coûts de l'eau potable, de l'électricité, chauffage ainsi que la maintenance, les travaux et le renouvellement de l'équipement,
- Convention annuelle des moyens à engager par le Bureau après bilan d'activités financiers ainsi que programme d'actions avec budget prévisionnel.

7) GESTION DES ORDURES MENAGERES :

Délibération n°20: Convention avec les Communautés de Communes Ardennes Thiérache et Porte de France pour accès à la déchèterie de Thin le Moutier pour les communes de Neuville les This, This et Lépron les Vallées

Le Conseil décide à l'unanimité d'engager cette convention selon les modalités suivantes :

- Durée 3 ans 2016 – 2018,
- Tarifs annuel de 17 € par habitant en 2016 (révision si évolution de population des communes concernées et évolution des coûts d'exploitation de cette déchetterie l'année précédente)

8) EAU - ASSAINISSEMENT :

Délibération n°21: Avenant n°1 convention de prestation avec Syndicat des Eaux de Louvergny

Le Conseil décide à l'unanimité d'engager cet avenant à la demande du syndicat pour les prestations de contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif au tarif suivant :

- Contrôle de diagnostic périodique : 126 € TTC,
- Redevance de déplacement sans intervention suite absence du propriétaire au rendez-vous : 30 € TTC.

La séance est levée à 23h00.